



**PROVINCE DE QUÉBEC  
M.R.C. DU ROCHER-PERCÉ  
MUNICIPALITÉ DE PORT-DANIEL-GASCONS**

**Aux Contribuables de la susdite municipalité**

**AVIS PUBLIC- CHANGEMENT DE LIEU POUR LA TENUE DES SÉANCES DU  
CONSEIL MUNICIPAL DE LA MUNICIPALITÉ DE PORT-DANIEL-GASCONS  
ET CE, POUR UNE PÉRIODE INDETERMINÉE**

AVIS PUBLIC est par les présentes donné, par la soussignée directrice générale, qu'en raison de la situation actuelle en lien avec la COVID-19, les prochaines séances du conseil municipal de la municipalité de Port-Daniel-Gascons se tiendront en présence du public qui désire y assister à la salle communautaire du Complexe municipal située au 440, route Bellevue à Port-Daniel au lieu de la salle communautaire de la Maison Legrand.

Il s'agit d'une mesure exceptionnelle et pour protéger la santé de la population il faut respecter, en tout temps, les consignes sanitaires suivantes :

- La distanciation de deux mètres entre les personnes n'habitant pas à la même adresse;
- Le lavage des mains et la toux dans le coude;
- Le port d'un couvre-visage est obligatoire pour toutes les personnes présentes pour circuler dans l'édifice, une fois que les gens sont assis à leur place, ils peuvent retirer le couvre-visage s'ils ne se déplacent plus.

De plus, la municipalité de Port-Daniel-Gascons invite les citoyens à transmettre leurs questions par écrit à tout moment avant chaque séance du Conseil de la manière suivante :

- Par la poste ou en personne : 494, route 132, Port-Daniel G0C 2N0
- Par courriel : [dg@munpdg.ca](mailto:dg@munpdg.ca)

Les questions reçues seront traitées au conseil municipal lors de la période de questions.

DONNÉ À PORT-DANIEL-GASCONS CE 6 AOÛT 2020

Marlyne Cyr  
Directrice générale